

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Réalisé par L'Anonyme
En collaboration avec les Maisons de jeunes de
l'Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie



L'ANONYME



L'Anonyme tient à remercier chaleureusement l'ensemble des intervenant-es des quatre maisons de jeunes de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour leur précieuse collaboration dans le cadre de ce projet. Leur participation active et leur engagement auprès des jeunes ont grandement contribué à la qualité et à la portée des activités réalisées.

L'Anonyme souhaite également souligner de manière particulière la contribution de la Maison de jeunes L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont, qui a généreusement accepté d'accueillir l'activité de cohabitation sociale dans ses locaux. Leur appui logistique et leur ouverture ont permis de créer un environnement favorable aux échanges et à la sensibilisation, en cohérence avec les objectifs du projet.

Nous exprimons notre sincère reconnaissance à l'ensemble de ces partenaires pour leur soutien indispensable au déroulement de cette initiative!

Juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES PARTICIPANTS.....	4
MISE EN CONTEXTE.....	5
KIOSQUE SUR LA COHABITATION SOCIALE.....	7
MARCHE EXPLORATOIRE DANS LE PARC DU PÉLICAN.....	10
1. Terrain de basket-ball.....	13
2. Chalet de parc.....	16
3. Allée centrale entre le chalet et la section sud.....	19
4. Section sud.....	22
5. 1re Avenue.....	26
KIOSQUE DE CARTOGRAPHIE DE L'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC.....	30
KIOSQUE DE SENSIBILISATION SUR L'ITINÉRANCE ET LES PERSONNES MARGINALISÉES.....	33
CONCLUSION.....	36
BIBLIOGRAPHIE.....	37

ORGANISMES PARTICIPANTS



L'Anonyme vise à promouvoir des comportements sécuritaires et des relations égalitaires ainsi qu'à prévenir la transmission des infections transmissibles sexuellement ou par le sang (ITSS) par une approche humaniste de proximité.

Notre démarche est basée sur une approche humaniste, empreinte d'écoute active et mise sur le respect du rythme des personnes à qui elle s'adresse. Dans une philosophie de réduction des risques axée sur la diminution des comportements non sécuritaires et le renforcement des facteurs de protection, notre objectif est de donner aux personnes en difficulté la chance de reprendre le pouvoir sur leur vie et de se réconcilier avec elles-mêmes et avec la société tout en minimisant les impacts sur leur santé. La complémentarité des actions et la création d'ententes de collaboration sont des éléments centraux qui teintent les interventions de L'Anonyme.

Il réalise sa mission à travers 4 programmes : Intervention de proximité, Éducation à la sexualité, Logements et Sécurité urbaine.



Située au cœur du quartier La Petite-Patrie de l'Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, L'Hôte Maison est une maison de jeunes destinée aux jeunes de 12 à 17 ans. Fondée en 1984, elle est implantée aux abords de l'école secondaire Père-Marquette et du parc du Père-Marquette.

Sa mission « [...] consiste à animer un lieu de rencontre pour les adolescent.e.s de 12 à 17 ans, ou il.elle.s ont la possibilité, sur une base volontaire et au contact d'adultes significatif.ve.s, de devenir des citoyen·nes actif·ves, critiques et responsables, et ce, par le biais d'activités diverses et par leur participation à toutes les instances administratives de l'organisme. »



La maison de jeunes L'Accès-Cible est un OBNL qui œuvre auprès des jeunes adolescents et adolescentes entre 12 et 17 ans depuis 1996, dans une philosophie du Par et Pour les jeunes. Leur mission est de :

« Améliorer la qualité de vie des jeunes de 12 à 17 ans du quartier Rosemont en leur offrant un lieu accessible, des personnes ressources significatives, des activités et des services qui répondent à leurs besoins et qui favorisent leur autonomie.

Faire découvrir aux jeunes leur potentiel : les aider à utiliser leurs qualités et leur donner l'occasion de surpasser leurs limites. Leur fournir les outils pour se comprendre, surmonter leurs difficultés, s'identifier et mieux vivre; afin qu'ils puissent devenir des citoyens critiques, responsables et impliqués socialement. »



Située dans le quartier Petite-Italie dans la portion ouest de l'arrondissement, la Piaule est une maison de jeunes pour les adolescent·es de 12 à 17 ans qui a pour objectif d'offrir un espace où les jeunes peuvent profiter d'un lieu animé et être représenté·es collectivement avec l'accompagnement d'intervenant·es.

« La Piaule, local des jeunes 12-17 ans est un organisme qui a pour but d'offrir aux adolescent·es du quartier un lieu animé sein de la communauté où les jeunes ont la possibilité sur une base volontaire et avec l'aide d'intervenant·es qualifié·es d'être représenté·es collectivement au moyen de différentes activités.

Leurs valeurs et objectifs sont: « Responsabiliser, autonomie, aider, écouter, intervenir, faire de la prévention, implication auprès des jeunes afin qu'ils deviennent de futurs adultes accomplis et des individus responsables et impliqués dans la société. »



La maison de jeunes Le Bunker, située dans le Centre communautaire Petite-Côte dans Rosemont, est un lieu de rassemblement géré de façon démocratique par les membres âgés de 12 à 17 ans.

Sa mission est de « Permettre aux adolescent·es de planifier, de réaliser et de gérer eux-mêmes leurs activités de loisir; Favoriser l'intégration des adolescent·es dans les processus décisionnels qui les concernent; Permettre aux adolescent·es de s'épanouir et de développer des liens avec des adultes significatifs; Favoriser les liens sociaux et briser l'isolement; Favoriser l'activité sportive, artistique et sociale; Développer le sens des responsabilités; Favoriser la prise en charge et l'autonomie.»

MISE EN CONTEXTE

Les parcs sont des lieux rassembleurs et identitaires pour les jeunes vivant en milieu urbain. Toutefois, leur expérience et leur perception de la sécurité urbaine et de la cohabitation sociale sont souvent peu prises en compte dans les processus décisionnels en matière d'aménagement des espaces publics. De fait, les données accessibles concernant la place des jeunes dans l'espace public relèvent plutôt des enjeux amenés par leur présence en matière d'incivilités et du non-respect du maintien de l'ordre. L'opinion des jeunes est écartée du discours, niant leur capacité à s'engager dans des interactions positives et leurs besoins au sein de leur communauté.

Dans ce contexte, L'Anonyme, en collaboration avec les maisons de jeunes de l'Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, a organisé un événement le 3 décembre 2024 dans les locaux de la maison de jeunes L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont afin de consulter les adolescent·es sur leur perception de la sécurité dans l'espace public et de leur utilisation des installations municipales.

Dans le cadre d'un projet financé par l'Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie (RPP), le programme Sécurité urbaine de L'Anonyme est allé à la rencontre d'adolescent·es âgés entre 12 ans et 17 ans afin de les sonder sur leur sentiment de sécurité. Une première activité s'est tenue auprès de 10 adolescent·es à la maison de jeunes L'Hôte Maison au mois de septembre 2024. Cette activité combinait un atelier sur la sécurité objective et les principes d'aménagement sécuritaire, suivie d'une marche exploratoire autour de la maison de jeunes et dans le parc du Père-Marquette. À la suite de cette initiative, la même activité a été proposée auprès de la maison de jeunes Le Bunker. Cependant, le faible taux de participation a révélé une difficulté à mobiliser les adolescent·es pour ce type d'activités. Rencontrer les adolescent·es s'est avéré un défi pour l'équipe de L'Anonyme.

À la suite d'échanges avec les intervenant·es de la maison de jeunes Le Bunker, l'idée d'un événement rassemblant les quatre maisons de jeunes de l'arrondissement a émergé.

Cet événement viendrait répondre à un besoin de formation et de sensibilisation en matière de cohabitation sociale et d'itinérance. En effet, les intervenant·es de la maison de jeunes Le Bunker ont souligné que plusieurs jeunes avaient vécu des interactions difficiles qui affectaient leur manière d'échanger avec les autres populations présentes dans l'espace public, notamment les personnes en situation d'itinérance. Ainsi, l'événement serait une occasion de sonder plusieurs adolescent·es sur leur sentiment de sécurité et leur utilisation de l'espace public, tout en les outillant sur différentes thématiques reliées à la cohabitation sociale. Concrètement, l'initiative visait à :

Sensibiliser les jeunes aux réalités des personnes vulnérabilisées et en situation d'itinérance;

Favoriser l'implication citoyenne des jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie en les sondant quant à leurs réalités et besoins;

Proposer des stratégies et comportements à adopter face à différentes situations potentiellement insécurisantes dans l'espace public;

Susciter la réflexion sur le rôle qu'elles et ils jouent dans la cohabitation sociale.

En outre, l'activité a permis d'aborder de manière interactive et ludique les défis liés à l'aménagement, à la sécurité et à la diversité des usages des espaces fréquentés par les jeunes. Afin de répondre aux objectifs, l'événement s'est articulé autour de quatre kiosques animés par huit intervenant·es de L'Anonyme:

Une activité sur le partage de l'espace public;

Une marche exploratoire dans le parc du Pélican;

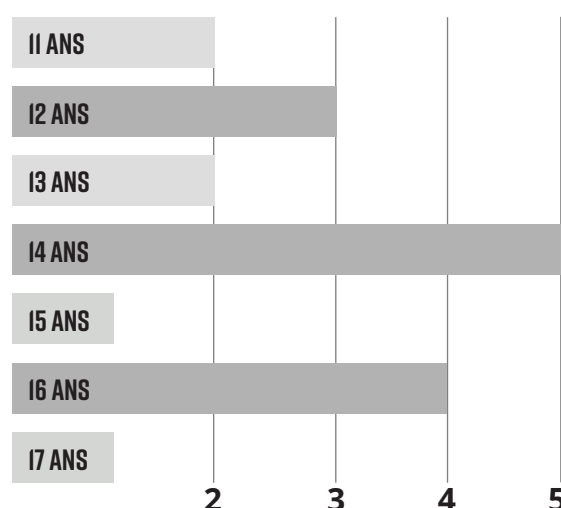
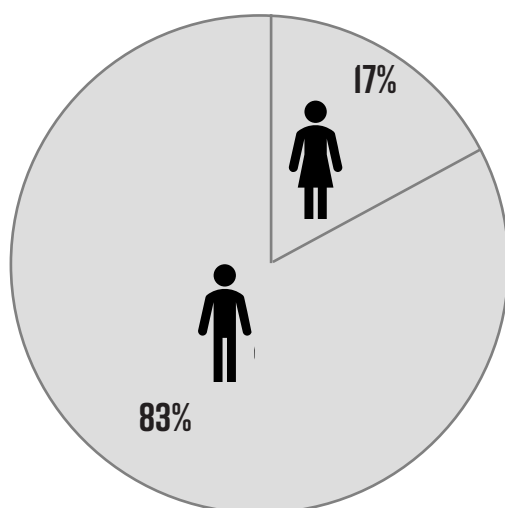
Une activité de cartographie des espaces publics;

Un atelier de sensibilisation à l'itinérance et à la marginalité.

À l'aide d'un visuel publicitaire, l'événement a été diffusé sur les réseaux sociaux des maisons de jeunes et les intervenant·es ont mobilisé les jeunes fréquentant leurs locaux. Afin d'encourager la participation et de favoriser la convivialité, de la pizza et des boissons ont été offertes lors de la soirée.

L'événement a rassemblé un total de 26 jeunes de 11 à 17 ans et de 11 intervenant·es des quatre maisons de jeunes et de l'organisme PACT de rue.

18 participant·es ont visité les quatre kiosques et ont remis leurs coupons de participation à la toute fin de l'événement, fournissant ainsi certaines informations concernant leur âge et leur genre. Le portrait suivant est basé sur les données recueillies à partir de ces coupons de participation.



Les activités ont été conçues pour permettre aux jeunes de s'exprimer, de partager leurs idées et de réfléchir de manière critique aux enjeux liés à la cohabitation sociale, à la sécurité et à l'inclusivité dans l'espace public. Chacune de ces activités a contribué à l'atteinte des objectifs de l'événement tout en favorisant une approche participative et éducative. Les objectifs, la description du déroulement des kiosques et une analyse des résultats sont présentés dans chacune des sections suivantes.

KIOSQUE SUR LA COHABITATION SOCIALE

Objectifs

Le kiosque portant sur la cohabitation sociale a cherché à engager les jeunes dans une réflexion approfondie sur le vivre-ensemble, la responsabilité individuelle et collective ainsi que le partage harmonieux de l'espace public. Les intervenant·es de L'Anonyme souhaitaient aborder le sentiment de sécurité et le partage équitable de l'espace public de manière concrète et adaptée à la réalité des adolescent·es.

Les mises en situation ont été construites à partir d'un travail collaboratif mené avec les intervenant·es des maisons de jeunes. Lors d'une rencontre de coordination, ces dernier·es ont fait état de situations préoccupantes rapportées par les jeunes elles/eux-mêmes. Elles et ils ont notamment évoqué des cas de harcèlement de rue ou encore des conflits entre différents groupes, tels que des jeunes ou des parents accompagnés de jeunes enfants. Ces témoignages ont été intégrés dans le déroulement de l'atelier afin de renforcer la pertinence des discussions et la portée des messages transmis.

Ainsi, le kiosque visait à :

Promouvoir l'adoption de comportements respectueux, responsables et inclusifs dans l'espace public, en tenant compte de la diversité des usages ;

Favoriser l'émergence d'une conscience collective quant à l'importance du partage harmonieux des espaces publics, en misant sur la coopération et la compréhension mutuelle ;

Sensibiliser les jeunes à l'impact de leurs comportements sur le sentiment de sécurité d'autrui, et les inciter à devenir des acteur·trices positif·ves de la cohabitation sociale ;

Renforcer les compétences des jeunes en matière d'autoprotection et de gestion des situations à risque, tout en les encourageant à adopter des postures bienveillantes et solidaires.

Déroulement

À l'aide de huit mises en situation, les participant·es étaient invité·es à identifier les comportements à privilégier, à reconnaître les interactions problématiques, et à envisager des réponses appropriées en matière d'autoprotection et de respect du sentiment de sécurité d'autrui. Les différentes situations proposées suscitaient une réflexion à la fois introspective — sur le propre sentiment de sécurité des participant·es — et collective, en les incitant à se questionner sur leur influence sur le sentiment de sécurité des autres personnes présentes dans l'espace public.

Par exemple, l'une des mises en situation proposées orientait la discussion sur le sentiment de sécurité d'une personne seule face à un groupe d'inconnu·es :

Après un match sportif, ton groupe d'ami-es et toi attendez l'autobus à l'arrêt le plus près. Une personne aînée est assise seule dans l'abribus. Que faites-vous?

Vous continuez à vous amuser ensemble. En chahutant et criant, vous rentrez tou·tes dans l'abribus ;

Vous restez à une certaine distance de l'entrée de l'abribus et une fois l'autobus arrivé, vous laissez la personne monter en premier ;

Vous ne faites rien de particulier.

Une autre mise en situation abordait la stigmatisation des personnes vulnérables :

Une personne assise sur un banc de parc se parle seule et fort. Que fais-tu?

Tu continues ton chemin et tu ignores la personne ;

Tu la filmes afin de partager la situation avec tes ami-es ;

Tu composes le numéro des services d'urgence (911).

Une autre mise en situation visait à sensibiliser les participant-es à la reprise de pouvoir et à l'autoprotection dans un contexte de harcèlement de rue, en soulignant que divers comportements peuvent être appropriés selon le confort et la sécurité de la personne ciblée.

Cette thématique avait déjà émergé lors d'un atelier précédent auprès d'adolescent-es, qui percevaient le fait de quitter une situation de harcèlement comme une victoire pour l'harceleur, tandis que d'autres, principalement les filles ciblées par le harcèlement, y voyaient un moyen privilégié de se protéger.

Cette mise en situation visait donc à déconstruire l'idée selon laquelle la responsabilité du harcèlement incomberait à la victime, quelle que soit la réaction ou l'attitude privilégiée.

Un homme inconnu s'approche de toi / te filme / te fait des commentaires déplacés. Que fais-tu?

Tu le confrontes et lui demandes de cesser immédiatement son comportement ;

Tu t'éloignes / tu quittes ;

Tu prétends recevoir un appel et tu dis à voix haute qu'un homme te harcèle ;

Tu composes le numéro des services d'urgence (911).

Résultats

Cet espace de dialogue a été l'occasion de déconstruire certains comportements banalisés et les impacts qu'ils ont sur notre propre sentiment de sécurité et celui d'autrui. L'atelier a permis de renforcer les capacités d'agir des jeunes face à des situations d'inconfort ou d'insécurité. À la suite de la présentation, les jeunes se sont montrés enthousiastes et ont partagé plusieurs situations personnelles reliées aux mises en situation présentées. Les témoignages différaient selon la maison de jeunes fréquentée et le genre auquel les participant·es s'identifiaient.

Il en ressort en effet que le genre influence l'appropriation et la fréquentation de l'espace public par les adolescent·es. La perception de la sécurité semblait différer des garçons et des filles participant·es, et venait par le fait même influencer les comportements qu'elles et ils s'autorisent et les stratégies développées pour s'adapter ou se protéger selon le contexte. Les comportements attendus selon le genre et les normes sociales ne favorisent pas une occupation de l'espace égalitaire pour les adolescent·es.

Plus précisément, les témoignages des adolescentes révèlent une certaine appréhension à sortir après la tombée de la nuit. Elles expriment une nette réticence à se déplacer seules et encore moins à traverser certains parcs identifiés (du Pélican, Beaubien et Étienne-Desmarteau). Bien qu'elles aient entendu parler d'incidents insécurisants autour de l'école Père-Marquette (notamment des incidents de taxage), elles soulignent que la présence rassurante d'intervenant·es à l'école et à la maison de jeunes L'Hôte Maison leur procure un certain sentiment de sécurité.

En revanche, les adolescents semblent moins préoccupés par ces enjeux. Peu d'entre eux étaient informés de problématiques en matière de sentiment de sécurité, si ce n'est que de bagarres survenues dans les parcs qu'ils fréquentent ou près du restaurant rapide McDonald's sur le boulevard Rosemont (à proximité du parc du Père-Marquette). Ils évoquent plutôt des comportements de désinvolture, notamment du « niaiserie » en dehors des heures de cours et des activités comme « l'urbex » (exploration urbaine). Des participants admettent néanmoins éviter certains endroits jugés sensibles, comme la partie sud du parc du Pélican.



MARCHE EXPLORATOIRE DANS LE PARC DU PÉLICAN

Objectifs

Une marche exploratoire s'est organisée à l'intérieur et aux abords du parc du Pélican, situé en face de la maison de jeunes où s'est tenu l'événement. Cette activité s'inscrivait dans une volonté de favoriser une appropriation critique et réfléchie de l'espace public par les jeunes, en les encourageant à observer les différents éléments constituant l'aménagement urbain en regard de principes d'aménagement sécuritaire. Ces principes, issus notamment du guide Ma ville en toute confiance (voir en bibliographie), visent à analyser divers aspects de l'aménagement urbain – tels que la visibilité, l'éclairage, la signalisation et la concertation municipale – dans une perspective d'amélioration du sentiment de sécurité. L'Anonyme a choisi d'intégrer un principe additionnel : celui de l'accessibilité universelle. Cette dimension fondamentale vise à garantir un accès équitable et sans obstacle à l'espace public pour l'ensemble des usager·es, indépendamment de leur âge, de leur condition physique ou de leur situation sociale.

Le concept de marche exploratoire s'est développé dans les années 1990 à l'intention de groupes de femmes. Elle s'est révélée particulièrement pertinente dans le cadre de cette activité, en ce qu'elle permet de révéler des éléments de l'environnement urbain susceptibles de susciter de l'insécurité chez les adolescent·es. Elle a également constitué un levier éducatif pour les jeunes, leur permettant de prendre conscience des liens étroits entre l'aménagement de l'espace public et la perception de la sécurité.

Ainsi, cette marche exploratoire avait pour objectifs de :

Promouvoir l'adoption de comportements respectueux, responsables et inclusifs dans l'espace public, en tenant compte de la diversité des usages ;

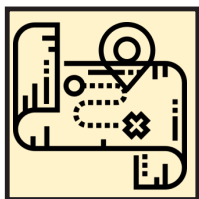
Favoriser l'émergence d'une conscience collective quant à l'importance du partage harmonieux des espaces publics, en misant sur la coopération et la compréhension mutuelle.

Déroulement

La marche s'est déroulée vers 18h45 aux abords de la maison de jeunes L'Accès Cible Jeunesse Rosemont, de la Promenade Masson et dans le parc du Pélican. Au total, cinq arrêts ont ponctué la marche (voir la carte ci-dessous). Avant le départ, les intervenant·es de L'Anonyme ont présenté les différents principes de l'aménagement sécuritaire et ont divisé les participant·es en quatre groupes accompagnés par des intervenant·es de L'Anonyme, des maisons des jeunes et de l'organisme PACT de Rue. Chaque jeune a reçu une fiche thématique comportant un principe d'aménagement sécuritaire à observer et à analyser aux différents arrêts du parcours. Le principe d'aménagement « Concertation municipale et participation de la communauté » a été volontairement retiré de cette édition de la marche, en raison d'une appropriation difficile du concept observée lors d'une précédente activité similaire auprès d'adolescent·es. En plus d'analyser le principe d'aménagement sécuritaire leur étant attribué, les participant·es devaient également noter de 1 à 5 leur niveau de sentiment de sécurité aux différents arrêts.

En raison de la participation spontanée (sans inscription) à l'activité, des formulaires de consentement n'ont pas été remplis afin de photographier les participant·es mineur·es. Aucune photo n'a donc été prise lors de l'événement. Les photos suivantes sont tirées des archives de L'Anonyme.

LES 7 PRINCIPES DE L'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE



La signalisation : savoir où l'on est et où l'on va

Le nom des rues est-il bien indiqué? Est-ce qu'un plan est affiché? La présence de signalisation augmente le sentiment de sécurité, aussi, la signalétique doit être claire. Par exemple, les détours en lien avec la construction ne devraient pas nous faire tourner en rond.



La visibilité : voir et être vu·e

Par exemple, la peinture jaune appliquée sur les trottoirs au coin des rues rappelle l'interdiction de s'y stationner, ce qui assure la visibilité des piéton·nes. La présence de racoins ou cachettes ainsi que les recommandations en lien avec l'éclairage s'inscrivent aussi dans ce principe.



L'achalandage : entendre et être entendu·e

Dans les lieux habités où circulent plusieurs personnes, il y a surveillance informelle. Cette surveillance informelle, assurée par les citoyen·nes qui occupent l'espace public, augmente le sentiment de sécurité. Par exemple, on a la certitude qu'en criant, quelqu'un viendra à notre secours.



La surveillance formelle et l'accès à l'aide : pouvoir s'échapper et obtenir du secours

Les endroits dotés de peu d'issues peuvent avoir une influence négative sur le sentiment de sécurité (par exemple, un stationnement souterrain), contrairement aux espaces ouverts et où le réseau de téléphonie est accessible. La présence de niches d'assistance et l'accès aux téléphones publics contribuent aussi au sentiment de sécurité.



L'aménagement d'un lieu et son entretien : un environnement propre et accueillant

Pouvoir se sentir le·la bienvenu·e dans un lieu public contribue au sentiment de sécurité. La qualité du mobilier urbain, l'accès à des poubelles, des parcs et ruelles bien entretenus, l'aménagement d'une section pour débutant·e dans un « skatepark » et l'accès à des toilettes non genrées sont tous des éléments qui permettent de se sentir à sa place dans un lieu.



La concertation municipale et la participation de la communauté : agir ensemble

Ce principe n'est pas directement lié à l'aménagement urbain, bien que les marches exploratoires s'y inscrivent. Il inclut le bon voisinage, les projets collectifs, l'action citoyenne et tout ce qui contribue au sentiment d'appartenance au quartier. Il est aussi question de travailler en concertation avec les élu·es municipaux et des différents paliers gouvernementaux pour faire entendre les préoccupations des citoyen·nes.



L'accès universel : un environnement inclusif et accessible à tou·tes

Ce principe ne concerne pas que les personnes à mobilité réduite. Ainsi, des mères utilisatrices de poussettes ont joint leurs forces aux personnes en situation de handicap pour l'accès aux immeubles, espaces publics et transport en commun. Ce principe implique aussi, par exemple, de planifier des bancs et espaces de repos sur les trajets empruntés par les ainé·es et d'assurer que les temps de traverses sont adaptés à tou·tes, même l'hiver.

Paquin, S. (2009). *Ma ville en toute confiance: Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires*. Récupéré de <https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P44/5k.pdf>

L'ANONYME

MARCHE EXPLORATOIRE DANS LE PARC DU PÉLICAN

CARTE DES ARRÊTS



- 1 TERRAIN DE BASKETBALL
- 2 CHALET DE PARC
- 3 ALLÉE CENTRALE, DU CHALET AU SUD DU PARC
- 4 SECTION SUD
- 5 PREMIÈRE AVENUE

 **PARC**

 **RÉSEAU CYCLABLE**

Source du fond de plan: Ville de Montréal (2024)
Réalisé par L'Anonyme (juin 2025).



1 TERRAIN DE BASKETBALL

87 % des répondant·es se sentent en sécurité.



VISIBILITÉ

Les lumières décoratives de la Promenade Masson ajoutent de l'ambiance et de la visibilité. Cependant, plusieurs mentionnent que l'espace dédié au basketball manque d'éclairage et ne permet pas de profiter de l'installation le soir. Les lumières seraient mal orientées.

- La perception sensorielle de l'espace urbain diffère le jour et la nuit. À la noirceur, la lumière est un facteur important de l'appropriation d'un lieu et du sentiment de sécurité (CJM, 2021).
- Les différents types d'éclairage contribuent à l'animation des espaces publics et participent à l'expérience positive des déplacements actifs (CJM, 2021).
- L'éclairage adéquat des terrains de basketball extérieurs permet son utilisation prolongée en toute saison et assure la sécurité des joueur·ses (Association québécoise du loisir municipal (SQLM), s.d.).

Un·e participant·e souligne la taille des buissons et arbustes qui sont propices aux cachettes. Ceci est insécurisant.

- Les aménagements créant un effet de couloir ou des cachettes peuvent nuire au sentiment de sécurité des personnes fréquentant le lieu (Paquin, 2009).
- Les obstacles visuels, tels que les courbes et la végétation, devraient être évités afin d'assurer une bonne vue d'ensemble lors des déplacements (Paquin, 2009).





ACHALANDAGE

La proximité de la Promenade Masson, des commerces, des restaurants et des personnes qui déambulent augmente le sentiment de sécurité.

- La mixité des fonctions et des usages favorise l'achalandage et la fréquentation de l'espace public. Elle augmente le sentiment de sécurité en assurant une surveillance informelle et en décourageant les actes criminels (Paquin, 2009).
- L'animation naturelle en toute saison favorise le sentiment de sécurité et l'achalandage de l'espace public (AQLM, 2021).

SURVEILLANCE
FORMELLE ET
ACCÈS À L'AIDE

L'accès à des inconnu·es sécuritaires à proximité du parc, soit à la maison de jeunes L'Accès Cible Jeunesse Rosemont et la caserne 29 du Service de sécurité incendie de Montréal, crée un sentiment de sécurité chez les jeunes, qui peuvent s'y référer en cas d'urgence.

Il n'y a pas de téléphone public accessible dans cette portion du parc. Les participant·es indiquent qu'elles ou ils pourraient se rendre à un commerce ouvert au besoin, comme le dépanneur en face du parc.

Les lieux surveillés et l'accessibilité à des mesures de sécurité permettant d'obtenir de l'aide augmentent le sentiment de sécurité (Paquin, 2009).



SIGNALISATION

Il n'y a aucune signalisation dans le parc. Les participant·es se repèrent grâce à la proximité de la Promenade Masson et de la maison de jeunes L'Accès Cible Jeunesse Rosemont.

Une signalisation claire et visible permet aux personnes de s'orienter et par le fait même, contribue au sentiment de contrôle sur son environnement. Il est d'autant plus nécessaire lors d'une situation d'urgence de pouvoir communiquer clairement son emplacement (Paquin, 2009).

AMÉNAGEMENT
ET ENTRETIEN

Cette section du parc est agréable et bien entretenue. La proximité de la Promenade Masson et son éclairage décoratif rendent l'espace invitant.

La poubelle au coin de la rue Masson et de la 1^{re} Avenue est pleine.

Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent (Paquin, 2009).



ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE

Cette section du parc n'est pas accessible universellement. Il n'y a pas d'allée pavée menant au terrain de basketball.

Les installations sportives inclusives et accessibles favorisent le vivre-ensemble et permettent à l'ensemble des citoyen·nes de profiter des activités disponibles dans leur quartier (AQLM, 2020).



Faits saillants

Le premier arrêt a fait ressortir deux points : d'abord, l'intensité de l'éclairage et l'achalandage d'un lieu sont des facteurs importants dans le sentiment de sécurité des adolescent·es, ainsi que l'accès et la présence d'adultes de confiance à proximité. La vue dégagée de cette section de parc, combinée à l'achalandage de la Promenade Masson et la proximité d'adultes de confiance crée un espace sécuritaire pour les jeunes. Cependant, le manque d'accessibilité et d'éclairage au terrain de basketball ne permet pas aux adolescent·es de profiter de cette installation après la tombée du jour.

Recommandations

1. Installer de l'éclairage au terrain de basketball afin de réduire les zones d'ombre autour et permettre son utilisation le soir ;
2. Créer un accès au terrain de basketball accessible universellement ;
3. Afficher une carte du parc avec les points d'intérêts et les mesures d'accès à l'aide ;
4. Créer un plan de sécurité à l'intention des jeunes. Ce plan de sécurité peut être réalisé dans le cadre d'une activité auprès de la maison de jeunes (voir le format proposé par Jeunesse, j'écoute en bibliographie) ;
5. Identifier les lieux sécuritaires afin de demander de l'aide dans le quartier, à l'aide d'une signalétique indiquant la distance à parcourir, avec la participation de certains commerces ou d'organismes à proximité.

83 % des répondant·es se sentent en sécurité.



VISIBILITÉ

La majorité des participant·es notent que l'éclairage autour du chalet de parc est adéquat. Il y a une bonne visibilité de l'espace.

L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui a la plus grande influence sur le sentiment de sécurité des personnes (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019).



ACHALANDAGE

Bien qu'il n'y ait personne au moment de la marche exploratoire, les participant·es nomment leur insécurité vis-à-vis les attroupements de personnes aux abords du chalet et aux tables à proximité. Certaines personnes dormiraient également à cet endroit. La présence de personnes vulnérabilisées fréquentant l'espace crée de l'insécurité auprès des participant·es.

Un·e des participant·e indique être mal à l'aise avec les « SDF groupé·es autour du chalet qui parlent fort », mais considère l'endroit tout de même sécuritaire.

- Le sentiment d'appartenance à une communauté influence la perception de la sécurité chez les personnes résidentes d'un secteur (INSPQ, 2021).
- Une approche participative dans les projets d'aménagement permet de répondre aux besoins collectifs des usagères et usagers du milieu, dans une perspective de dialogue ouvert entre toutes les parties impliquées (CEUM, 2015).
- Être en relation avec les autres renforce le sentiment d'appartenance et de communauté, ce qui contribue au sentiment de sécurité (INSPQ, 2021).

Un·e participant·e apprécie que des événements festifs ponctuels se tiennent au parc et autour du chalet de parc. Certain·es participant·es nomment l'animation de différentes activités et le prêt de matériel au chalet, qui créent de l'achalandage.

- La pratique d'activités sportives et de loisirs en plein air comporte de nombreux bienfaits sur la santé et le bien-être des personnes.
- Le prêt gratuit de matériel favorise la pratique de ces activités (MEES, 2017).
- L'accès et la pratique de loisirs augmentent le bien-être des personnes et des collectivités (Association canadienne des parcs et loisirs (CPRA, 2015).





SURVEILLANCE FORMELLE ET ACCÈS À L'AIDE

Les participant·es considèrent que l'accès à l'aide est adéquat, car il y a normalement des surveillant·es d'installations à l'intérieur du chalet. Cependant, l'éloignement de la Promenade Masson indique aux participant·es qu'il pourrait être difficile d'accéder à de l'aide rapidement.

- Les lieux surveillés et l'accessibilité à des mesures de sécurité permettant d'obtenir de l'aide augmentent le sentiment de sécurité (Paquin, 2009).

La mixité des fonctions et des usages favorise l'achalandage et la fréquentation de l'espace public. Elle augmente le sentiment de sécurité en assurant une surveillance informelle et en décourageant les actes criminels (Paquin, 2009).



SIGNALISATION

Bien qu'il n'y ait ni d'indications ni de signalisation à cet endroit, les participant·es n'ont pas de difficulté à se repérer, car le chalet se trouve près de la Promenade Masson. S'il y avait besoin de communiquer avec les services d'urgence, les participant·es seraient en mesure de décrire leur emplacement.

Une signalisation claire et visible permet aux personnes de s'orienter et par le fait même, contribue au sentiment de contrôle sur son environnement. Il est d'autant plus nécessaire lors d'une situation d'urgence de pouvoir communiquer clairement son emplacement (Paquin, 2009).



AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN

L'espace est propre et entretenu. Le mobilier urbain est en nombre suffisant, diversifié et permet de se reposer. Le réfrigérateur communautaire est un élément qui capte l'attention des participant·es de façon positive.

- Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent (Paquin, 2009).
- Le mobilier urbain favorise les déplacements actifs et l'achalandage de l'espace public (Paquin, 2009).
- Le sentiment d'appartenance à une communauté influence la perception de la sécurité chez les personnes vivant dans un milieu donné (INSPQ, 2021).
- Les activités et les initiatives communautaires donnent l'occasion aux personnes de se rencontrer et favorisent le vivre-ensemble, contribuant ainsi au sentiment de sécurité (Paquin, 2009).



ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE

Les allées sont larges et dégagées. Cependant, le revêtement du sol est inégal, et l'aménagement crée des obstacles aux déplacements (murets et mobilier urbain).

Selon les principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la Ville de Montréal, les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles et les revêtements devraient faciliter les déplacements (Ville de Montréal, 2017).



Faits saillants

L'aménagement de cette portion du parc a reçu des avis positifs. La présence de personnes vulnérabilisées et de certaines activités tenues au chalet de parc, comme une cantine solidaire, créent de l'insécurité chez les participant·es. Les jeunes font un amalgame entre vulnérabilité, insécurité alimentaire et itinérance. Ces dernier·es soulignent leur malaise et leur incompréhension face au fait que des personnes en situation d'itinérance dorment à cet endroit ou que des groupes restent assis près de la porte d'entrée du chalet.

Recommandations

1. Planifier différentes activités favorisant les rencontres et les échanges entre les personnes fréquentant le parc ;
2. Mettre de l'avant les initiatives communautaires ouvertes à toutes du quartier et faire participer les jeunes ;
3. Ajouter des espaces couverts permettant de se protéger des intempéries dans l'ensemble du parc afin d'éviter les attroupements sous un même endroit.
4. Procéder à la réfection du revêtement en tenant compte des recommandations en lien avec l'accessibilité universelle.

3

ALLÉE CENTRALE, DU CHALET AU SUD DU PARC

69 % des répondant·es se sentent en sécurité.



VISIBILITÉ

Plusieurs participant·es soulignent le manque d'éclairage dans l'allée.

L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui a la plus grande influence sur le sentiment de sécurité des personnes (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019).

L'allée est bordée par de la végétation et un muret servant de bancs. Cela donne un effet de couloir oppressant. Cependant, des participant·es indiquent que le dégagement de la voie et l'accès facile à des issues permettraient de s'échapper s'il y avait une urgence.

Les aménagements créant un effet de couloir, à déplacements prévisibles ou comportant des cachettes ne sont pas des aménagements à privilégier (Paquin, 2009). Ils augmentent le sentiment d'insécurité des personnes en limitant le champ de vision et en rendant les personnes invisibles de la voie publique (MEQ, 2019).



ACHALANDAGE

Cette section du parc est peu achalandée, ce qui nuit au sentiment de sécurité des participant·es. Des personnes promènent leur chien sur la butte, mais elles sont loin et ne pourraient aider en cas d'urgence.

L'animation naturelle en toute saison favorise le sentiment de sécurité et l'achalandage de l'espace public. (AQLM, 2021)



SURVEILLANCE FORMELLE ET ACCÈS À L'AIDE

Le sentiment de sécurité de certain·es participant·es est faible à cet endroit, car il n'y a pas de surveillance informelle comme près de la Promenade Masson ou de surveillance formelle comme au chalet de parc.

Les lieux surveillés et l'accessibilité à des mesures de sécurité permettant d'obtenir de l'aide augmentent le sentiment de sécurité (Paquin, 2009).



SIGNALISATION

Il n'y a aucune signalisation permettant de se repérer dans l'espace.

Une signalisation claire et visible permet aux personnes de s'orienter et par le fait même, contribue au sentiment de contrôle sur son environnement. Il est d'autant plus nécessaire lors d'une situation d'urgence de pouvoir communiquer clairement son emplacement. (Paquin, 2009).



AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN

Cette portion du parc est rénovée et bien entretenue.

Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent. (Paquin, 2009)



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Les commentaires des participant·es sont variés. Certain·es soulignent l'accessibilité et la largeur de l'allée, mais le revêtement est inégal et peut rendre les déplacements difficiles selon le handicap.

Selon les principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la Ville de Montréal, les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles et les revêtements devraient faciliter les déplacements (Ville de Montréal, 2017).



Faits saillants

Les participant·es ont un sentiment de sécurité plus faible dans cette section du parc. À mesure que les groupes s'éloignent de la Promenade Masson et de leurs points de repère, les jeunes abordent des moyens de s'échapper en cas d'urgence.

Recommandations

1. Bonifier l'éclairage de manière augmenter la visibilité dans l'allée ;
2. Signaler les lieux sécuritaires afin de demander de l'aide dans le quartier, à l'aide d'une signalétique indiquant la distance à parcourir, avec la participation de certains commerces ou d'organismes à proximité ;
3. Afficher une carte du parc avec les points d'intérêts et les mesures d'accès à l'aide ;
4. Procéder à la réfection du revêtement en tenant compte des recommandations en lien avec l'accessibilité universelle.

69 % des répondant·es se sentent en sécurité.



VISIBILITÉ

La visibilité est mauvaise dans l'allée près de l'aire d'exercice canin, car la végétation bloque la luminosité des lampadaires. Les participant·es constatent de nombreuses cachettes et un effet de couloir par la végétation.

La perception sensorielle de l'espace urbain diffère le jour et la nuit. À la noirceur, la lumière est un facteur important de l'appropriation d'un lieu et du sentiment de sécurité (CJM, 2021).

Les aménagements créant un effet de couloir, à déplacements prévisibles ou comportant des cachettes ne sont pas des aménagements à privilégier (Paquin, 2009). Ils augmentent le sentiment d'insécurité des personnes en limitant le champ de vision et en rendant les personnes invisibles de la voie publique (MEQ, 2019).



SIGNALISATION

Il n'y a aucune signalisation dans cette section du parc. Certain·es participant·es arrivent à se repérer grâce à la proximité du boulevard Saint-Joseph.

Il y a un panneau indiquant un téléphone public. Après vérification, il n'y a aucun téléphone à proximité.

Une signalisation claire et visible permet aux personnes de s'orienter et par le fait même, contribue au sentiment de contrôle sur son environnement. Il est d'autant plus nécessaire lors d'une situation d'urgence de pouvoir communiquer clairement son emplacement (Paquin, 2009).



SURVEILLANCE FORMELLE ET ACCÈS À L'AIDE

Cette section se trouve à l'écart des rues achalandées et nuit au sentiment de sécurité des participant·es. La section se trouve isolée et non visible des immeubles bordant le parc.

Un·e participant·e indique qu'en cas d'urgence, la distance est grande afin d'accéder à l'aide.





AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN

L'aire d'exercice canin est bien aménagée.

- Les aires d'exercice canin améliorent la qualité de vie des citoyen·nes en augmentant les opportunités de rencontre et d'interactions entre résident·es et voisin·es (Playcore, 2021).

L'espace est entretenu et il y a beaucoup de végétation.

- Le verdissement urbain comporte de nombreux bienfaits sur la santé mentale et physique des personnes (INSPQ, 2024).
- La végétation dans l'espace public comporte de nombreux bienfaits : embellissement, apaisement de la circulation, sécurité dans les déplacements actifs, préservation de la biodiversité, etc. (Les Fleurons du Québec, 2014).

Une table est placée sous un lampadaire, ce qui permet de profiter du parc une fois la nuit tombée.

- Le mobilier urbain favorise l'achalandage et l'animation de l'espace public (Paquin, 2009).

Un lampadaire émet un grésillement constant, ce qui dérange les participant·es.

- Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent (Paquin, 2009).

Le parc est propre, accueillant et les poubelles sont vides.

- L'entretien des espaces publics a un effet dissuasif sur les actes de vandalisme et la détérioration des biens (AQLM, 2021).





ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE

Les participant·es ont remarqué, plus qu'ailleurs, les défis en matière d'accessibilité universelle dans cette section du parc. L'irrégularité du revêtement des allées est mentionnée à multiples reprises. Les allées sont qualifiées de « délabrées » et « mal entretenues ». L'inclinaison de l'allée menant à l'intersection de l'Avenue Laurier et de la 1^{re} Avenue est trop forte pour permettre à une personne à mobilité réduite de l'emprunter. Un·e intervenant·e de l'une des maisons de jeunes participantes s'est déjà blessé·e à la cheville à cet endroit.

- Selon les principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la Ville de Montréal, les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles et les revêtements devraient faciliter les déplacements (Ville de Montréal, 2017).
- Les aménagements favorisant l'accessibilité universelle augmentent le recours aux déplacements actifs. Les parcours piétonniers non entretenus limitent les déplacements et les activités des personnes (Vivre en Ville, 2012).

Le boulevard Saint-Joseph est une voie très passante. Un·e participant·e craint la vitesse des voitures qui y circulent. Il n'y a pas de mesures d'apaisement de la circulation à l'intersection de la rue Molson et du boulevard Saint-Joseph.

- Les mesures d'apaisement de la circulation encouragent les déplacements actifs et favorisent l'achalandage de l'espace public, car elles augmentent le sentiment de sécurité (Paquin, 2009).
- En moyenne, huit piétons sont victimes d'une collision chaque jour au Québec. « C'est aux intersections que le plus grand nombre de collisions impliquant un piéton blessé est recensé. La sécurisation des intersections est donc primordiale pour des rues plus sécuritaires. » (Piétons Québec, 2021).

L'entrée de l'aire d'exercice canin ne permet pas à une personne en situation de handicap d'y accéder facilement.

- Les installations sportives et de loisirs inclusives et accessibles favorisent le vivre-ensemble et permettent à l'ensemble des citoyen·nes de profiter des activités disponibles dans leur quartier (AQLM, 2020).



Recommandations

1. Considérant que cette section du parc est fortement utilisée comme lieu de transit pour les déplacements actifs, augmenter l'éclairage dans l'allée longeant l'aire d'exercice canin ;
2. Afficher une carte du parc avec les points d'intérêts et les mesures d'accès à l'aide ;
3. Installer un téléphone d'urgence ou retirer la signalétique en place, qui peut induire en erreur une personne en cas d'urgence ;
4. Réparer le lampadaire émettant un grésillement ;
5. Ajouter du mobilier urbain qui favorise les rencontres et le flânage afin d'augmenter l'appropriation de cette section du parc ;
6. Procéder à la réfection du revêtement et corriger le degré de la pente de l'allée en tenant compte des recommandations en lien avec l'accessibilité universelle ;
7. Réaménager l'entrée de l'aire d'exercice canin de manière à permettre à une personne avec un handicap physique d'y accéder aisément ;
8. Intégrer des mesures d'apaisement de la circulation à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue d'Iberville, telle qu'un dos-d'âne. Intégrer du marquage au sol ludique visible pour toutes les usager·es de la route.

5 PREMIÈRE AVENUE

61 % des répondant·es se sentent en sécurité.



VISIBILITÉ

Les commentaires sont unanimes. Il manque d'éclairage et de visibilité. Un·e participant·e indique qu'il y a « plusieurs endroits sombres qui donnent des frissons. » Les entrées charretières menant aux stationnements des immeubles longeant la 1^{re} Avenue sont faiblement éclairées. Les participant·es nomment un inconfort à passer devant ces derniers.

- Les aménagements créant un effet de couloir, à déplacements prévisibles ou comportant des cachettes ne sont pas des aménagements à privilégier (Paquin, 2009). Ils augmentent le sentiment d'insécurité des personnes en limitant le champ de vision et en rendant les personnes invisibles de la voie publique (MEQ, 2019).
- L'éclairage est la composante de l'aménagement urbain qui a la plus grande influence sur le sentiment de sécurité des personnes (Welsh & Farrington dans MEQ, 2019).

Les lumières et les décorations de Noël ajoutent un éclairage d'ambiance qui est apprécié.

- Les différents types d'éclairage contribuent à l'animation des espaces publics et participent à l'expérience positive des déplacements actifs (CJM, 2021).



5 PREMIÈRE AVENUE



ACHALANDAGE

Le secteur est très calme et loin des rues passantes. Cela nuit au sentiment de sécurité des participant·es.

L'animation naturelle en toute saison favorise le sentiment de sécurité et l'achalandage de l'espace public (AQLM, 2021).

- Les fenêtres des immeubles faisant face à la 1^{re} Avenue contribuent au sentiment de sécurité de certain·es participant·es. En cas d'urgence, il est possible d'être vu·e et entendu·e.
- Les lieux surveillés et l'accessibilité à des mesures de sécurité permettant d'obtenir de l'aide augmentent le sentiment de sécurité (Paquin, 2009).



AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN

Le trottoir n'est pas propre. Il y a plusieurs sacs à ordures déchirés.

Un milieu de vie entretenu contribue au sentiment de sécurité des personnes qui le fréquentent. (Paquin, 2009)

L'article 19 du Règlement sur la propreté RCA-65 de l'Arrondissement indique que le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble est tenu d'entretenir le domaine adjacent à sa propriété. Celui-ci doit être libre de toutes obstructions, propre et ne créant aucune nuisance (Arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, mise à jour 2023).



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Le trottoir est étroit et comporte plusieurs fissures. Un·e participant·e qualifie la rue de « lugubre et peu accessible aux personnes à mobilité réduite ».

- Les aménagements favorisant l'accessibilité universelle augmentent le recours aux déplacements actifs. Les parcours piétonniers non entretenus limitent les déplacements et les activités des personnes (Vivre en Ville, 2012).

L'accès au bateau-pavé est encombré de bacs à récupération et à déchets domestiques.

- Selon les principes d'aménagement d'une rue universellement accessible de la Ville de Montréal, les corridors piétonniers devraient être libres d'obstacles (Ville de Montréal, 2017).

Il n'y a aucune mesure d'apaisement de la circulation à l'intersection de la 1^{re} Avenue et de l'Avenue Laurier. L'aménagement de l'intersection favorise la traversée en diagonale. Un·e participant·e considère l'endroit dangereux à traverser, puisqu'il n'y a pas d'arrêt obligatoire pour les automobilistes.

- L'absence d'infrastructures piétonnières adaptées universellement, entretenues et de qualité compromet la sécurité des usager·es (INSPQ, 2021).

Cette section de la marche est celle où les participant·es ont le plus faible sentiment de sécurité. Les commentaires concernent principalement le faible niveau d'éclairage, les possibles cachettes et l'accès au trottoir entravé par des bacs et des sacs à ordures.



Recommandations

- Augmenter la visibilité à l'accès des stationnements en ajoutant de l'éclairage dans la voie d'accès ou sur la voie publique ;
- Implanter un éclairage décoratif le long du parc afin d'augmenter la visibilité pour toutes les usager·es de la route, incluant les cyclistes circulant sur la voie cyclable ;
- Favoriser l'achalandage naturel du parc en intégrant du mobilier urbain et des activités dans la portion sud ;
- Procéder à la réfection du revêtement et à la mise à niveau des trottoirs et du bateau-pavé à l'intersection, en tenant compte des recommandations en lien avec l'accessibilité universelle ;
- Ajouter un arrêt obligatoire à l'intersection ainsi que des mesures d'apaisement de la circulation connexes, telles qu'un dos-d'âne. Intégrer du marquage au sol ludique visible pour toutes les usager·es de la route.

Conclusion

La marche exploratoire au parc du Pélican a permis de recueillir des données précieuses sur la manière dont les adolescent·es perçoivent et expérimentent la sécurité dans l'espace public. Il ressort de cette activité que des éléments tangibles comme l'éclairage, l'achalandage et la signalisation jouent un rôle déterminant dans la construction de leur sentiment de sécurité. Celui-ci est également influencé par la familiarité du lieu. Les jeunes ne connaissant peu ou pas le parc avaient un sentiment de sécurité plus faible que les participant·es ayant déjà fréquenté celui-ci.

Également, les intervenant·es de L'Anonyme ont constaté que les jeunes étaient réactif·ves, voire mal à l'aise face à la fréquentation et l'appropriation du parc par des personnes vulnérabilisées ou contraintes de vivre dans l'espace public. Ce partage a ouvert la voie à des réflexions sur les inégalités, les préjugés et les réalités de l'exclusion sociale.

Par exemple, un·e participant·e s'est questionné·e sur les raisons expliquant qu'une personne préférerait dormir dans une tente au parc plutôt que dans une ressource d'hébergement d'urgence. Un·e autre jeune a rappelé que la réglementation municipale indiquait la fermeture des parcs à 23 heures et que par conséquent, personne n'avait le droit d'y dormir. Les intervenant·es ont constaté que les perceptions des jeunes à l'égard de l'itinérance sont influencées par les représentations sociales véhiculées dans les discours médiatiques prédominants. La marche exploratoire a été l'occasion d'échanger et d'alimenter une réflexion plus large sur l'équité dans l'application des règlements municipaux, la cohabitation dans l'espace public et l'importance d'aménagements inclusifs.

À la fin du parcours, un·e participant·e a partagé à un·e intervenant·e de L'Anonyme : « Je crois que j'ai des préjugés sur les SDF. On ne sait pas pourquoi ils sont pauvres et que des fois ils boivent de l'alcool, on ne connaît pas leur histoire. ». Ceci illustre bien que l'expérience directe et le dialogue encadré peuvent transformer les perceptions, du moins les nuancer.

De telles démarches éducatives et citoyennes offrent un levier pertinent pour accompagner les jeunes dans leur compréhension des réalités urbaines. Le chalet de parc, perçu au départ comme un lieu insécurisant, a finalement obtenu l'un des plus hauts scores en matière de sentiment de sécurité sur l'ensemble du parcours.

KIOSQUE DE CARTOGRAPHIE DE L'UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Objectifs

L'activité de cartographie cherchait à documenter les endroits fréquentés et les activités pratiquées par les adolescent·es dans différents espaces publics de l'arrondissement. Elle visait également à recueillir les perceptions des jeunes concernant l'aménagement urbain et la sécurité. Cette cartographie participative avait pour objectifs de :

- Situer les lieux publics et les installations municipales fréquentés ;
- Relever les enjeux liés à la sécurité routière ;
- Évaluer le sentiment de sécurité ;
- Identifier les types d'activités pratiquées.

Déroulement

Sur une carte représentant le territoire de l'arrondissement, les participant·es étaient invité·es à contribuer à l'identification des éléments indiqués plus haut en utilisant des couleurs et des pictogrammes associés à différents concepts. Les commentaires des participant·es étaient également notés par les intervenant·es de L'Anonyme. Différentes questions venaient appuyer les réflexions, telles que : Quels sont les endroits que tu fréquentes régulièrement? Quelles activités y pratiques-tu? Y a-t-il des lieux que tu considères comme dangereux en matière de sécurité routière? Où te sens-tu en sécurité, et pourquoi? Y a-t-il des activités ou des installations que tu aimerais pratiquer ou utiliser, mais où tu ne te sens pas à l'aise de fréquenter?

Résultats

Les endroits aimés 	• Le parc Beaubien • Le parc Père-Marquette • Le parc Molson • Le parc Lafond • La station Beaubien
Les endroits non aimés 	• Le parc du Pélican
Les installations sportives fréquentées 	• Le Centre aquatique Rosemont • Le parc Père-Marquette • Le parc Lafond • Le parc Étienne-Desmarteau • Le parc J.-Arthur-Champagne

Les endroits où les jeunes aiment aller se balader 	• Le parc Lafond • La rue Masson • Le parc du Pélican
Les lieux sécurisants 	• La maison de jeunes L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont • La maison de jeunes L'Hôte Maison • Le parc Père-Marquette
Les lieux insécurisants 	• Les escaliers longeant la rue des Carrières • La station de métro Saint-Michel • Le parc Père-Marquette • Le parc J.-Arthur-Champagne
Les coups de coeur 	• Le parc Maisonneuve • Les quatre maisons de jeunes • Le parc J.-Arthur-Champagne • Le parc Jarry
Les zones dangereuses pour les déplacements actifs 	• L'intersection de la rue de Bellechasse et de la 1^e Avenue

Les informations ci-dessus ont été colligées à partir des pictogrammes apposés sur la carte et des commentaires recueillis par les intervenant·es de L'Anonyme.

Les données recueillies ont permis de dégager certaines tendances quant à l'utilisation des parcs et espaces publics par les adolescent·es. La fréquentation est particulièrement marquée dans les parcs offrant une diversité d'installations sportives, notamment les parcs Étienne-Desmarteau, du Père-Marquette et J.-Arthur-Champagne, régulièrement cités de manière positive. Ces lieux sont également prisés pour les moments de détente entre ami·es. La proximité du domicile ou de l'école s'avère un facteur déterminant dans le choix des espaces fréquentés.

Les jeunes privilégient les petits parcs de quartier comme ceux du Pélican et Lafond pour les promenades, tandis que les grands parcs – Maisonneuve, Jarry (proche de la maison des jeunes La Piaule) et du Père-Marquette – sont choisis pour les rassemblements en groupe.

Les maisons des jeunes émergent comme des lieux identitaires et sécurisants, plusieurs pictogrammes « Coup de cœur » y ont été apposés sur la carte. À l'inverse, les espaces peu animés, mal entretenus ou comportant des zones dissimulées, tels que les escaliers près de la piste cyclable des Carrières ou la station de métro Saint-Michel, sont perçus comme insécurisants.

Il est ressorti, tout comme lors de la marche exploratoire, que les adolescent·es sont sensibles aux principes d'aménagement sécuritaire **Achalandage** et **Aménagement d'un lieu et son entretien**. Par exemple, le parc du Pélican a été cité comme endroit moins apprécié, par la proximité de voies de circulation importantes aux abords (le boulevard Saint-Joseph), le manque d'éclairage, le fort achalandage et la présence d'excréments de chiens non ramassés.

Des lieux comme la Promenade Masson, le parc Molson et le parc Étienne-Desmarteau sont appréciés à la fois pour leur ambiance agréable et leur achalandage. Un·e participant·e a souligné l'attrait du parc Molson en raison de sa programmation culturelle et l'accès à plusieurs petits commerces, tandis qu'un·e autre a indiqué aimer le parc Étienne-Desmarteau « pour son ambiance calme, mais achalandée ».

Il a toutefois été noté que certains lieux très fréquentés par les adolescent·es semblaient perçus comme moins sécuritaires. C'est le cas des parcs du Père-Marquette et J.-Arthur-Champagne. Cette contradiction pourrait s'expliquer par une forte présence de jeunes, qui peut générer des tensions et créer des conflits entre pairs. Un·e participant·e a d'ailleurs indiqué que son ami·e a vécu un épisode de violence physique au parc du Père-Marquette.

En matière de sécurité des déplacements actifs, l'intersection des rues de Bellechasse et de la 1^e Avenue a été identifiée comme accidentogène. Lors d'une marche exploratoire précédente réalisée avec les jeunes de la maison des jeunes L'Hôte Maison à l'automne 2024, d'autres intersections avec la rue de Bellechasse à proximité de l'école secondaire Père-Marquette avaient été signalées comme dangereuses. Ces constats suggèrent une utilisation fréquente de cette voie par les jeunes pour leurs déplacements actifs, mais supposent que les mesures d'apaisement de la circulation ne sont pas adaptées ou suffisantes.



Rue de Bellechasse,
aux abords de l'école
Père-Marquette



Boulevard Saint-
Joseph, aux abords
du parc du Pélican

KIOSQUE DE SENSIBILISATION SUR L'ITINÉRANCE ET LES PERSONNES MARGINALISÉES

Objectifs

Dans le cadre du kiosque de sensibilisation à l'itinérance, les participant·es ont été amené·es à réfléchir à l'image qui est véhiculée (notamment au travers des réseaux sociaux) des personnes vulnérabilisées ainsi qu'aux comportements liés à l'exclusion et à la marginalité. Ces représentations, souvent stéréotypées, réduisent et simplifient à outrance des réalités complexes telles que la consommation de substances psychoactives, la santé mentale ou l'itinérance. Elles alimentent un regard stigmatisant qui nuit à la cohabitation sociale dans l'espace public, en transformant des interactions neutres, voire bienveillantes, en possibles tensions ou conflits.

Le kiosque visait à :

Favoriser une meilleure compréhension des réalités vécues par les personnes marginalisées dans le discours collectif;

Promouvoir une attitude empreinte de respect et de bienveillance à l'égard de la différence;

Encourager l'adoption de comportements constructifs et respectueux envers les personnes vulnérabilisées dans l'espace public.

Les thématiques abordées ont été définies en collaboration avec les intervenant·es des maisons de jeunes. À partir de situations rapportées par les intervenant·es, l'équipe de L'Anonyme a sélectionné de courtes vidéos afin de défaire certains mythes et répondre aux possibles questionnements des participant·es, le tout dans un cadre bienveillant et exempt de jugement.

Déroulement

D'abord, un schéma expliquant les différents facteurs de vulnérabilité individuels, environnementaux, structurels et collectifs contribuant au passage à l'itinérance a été présenté aux participant·es (voir L'Engrenage St-Roch en bibliographie). Ensuite, au travers de quatre courtes vidéos tirées d'un réseau social populaire et à l'aide de questions de relance, les jeunes ont été invité·es à remettre en question les croyances, attitudes et comportements adoptés envers les personnes en situation d'itinérance ou marginalisées.

Le premier extrait présentait **une personne dormant à l'intérieur d'un wagon du métro** de la Société de Transport de Montréal (STM). La thématique abordée grâce à cet extrait était celle de l'obligation de porter assistance à une personne en détresse. Par exemple, les participant·es étaient invité·es à répondre aux questions suivantes :

Si la personne était blessée, quelles pourraient être les conséquences de ne pas lui porter assistance?

Si la personne portait des vêtements différents, lui aurait-on porté assistance au lieu de la filmer?

Comment peut-on démontrer de la bienveillance dans une situation comme celle-ci, tout en respectant nos limites?

La deuxième vidéo présentait **une personne en train d'offrir de la nourriture** à des personnes en situation d'itinérance. Ce segment avait pour objectif de susciter la réflexion concernant la bienveillance monétisée et la popularité de telles initiatives sur les réseaux sociaux. Les jeunes étaient invité·es à répondre à des questions :

Pourquoi ce genre de vidéos est populaire sur les réseaux sociaux?

Qu'est-ce que les personnes ont à gagner à publier ce genre de vidéos?

Est-ce qu'un acte bienveillant a moins de valeur s'il n'est pas diffusé sur les réseaux sociaux ?

Le troisième extrait montrait **une personne désorganisée, filmée à son insu**. La discussion s'est orientée autour du consentement du partage de l'image d'autrui. Les questions suivantes ont été posées par les intervenant·es de L'Anonyme :

Pourquoi des personnes publient ce genre de vidéo ? Est-ce drôle de se moquer de la souffrance ou de la vulnérabilité d'autrui?

Est-ce acceptable de filmer des personnes sans leur consentement et de partager les images sur les réseaux sociaux?

Est-ce que ce genre de vidéos peut renforcer la discrimination et le regard social défavorable à l'égard des personnes vulnérabilisées?

Enfin, la quatrième vidéo dépeignait un **influenceur allant à la rencontre d'une personne en situation d'itinérance** et lui offrant deux choix, à savoir une somme d'argent de 1000 dollars ou une offre d'emploi. Ce visionnement avait pour objectif d'aborder la pauvreté et l'itinérance en regard des privilèges et de l'égalité des chances. Les questions se sont orientées autour du schéma des facteurs de vulnérabilité initialement présenté :

Est-ce qu'un emploi garantit l'absence de précarité ou nous met automatiquement à l'abri de la pauvreté? Pourquoi?

Qui n'aimerait pas avoir 1000\$?

Qu'est-ce qu'un choix quand on fait face à peu de choix ?

Résultats

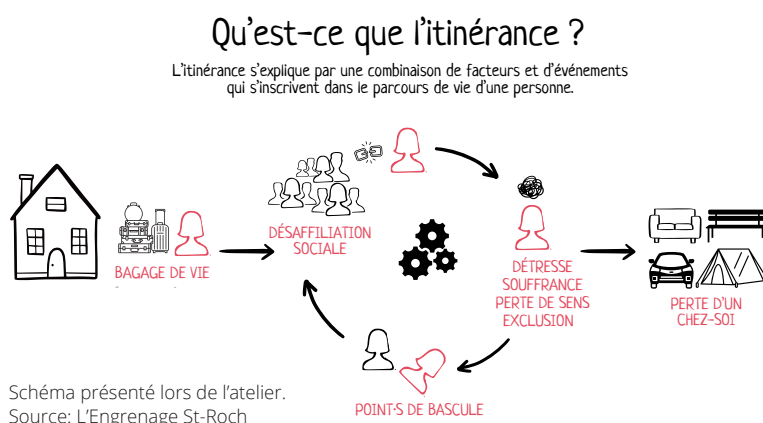
Ce kiosque a été le plus populaire ; la présentation du schéma et le visionnement des vidéos ont suscité un vif intérêt et de nombreuses discussions. Les jeunes sont demeurés engagés tout au long de l'activité et plusieurs réflexions critiques en ont émergé.

Les participant·es ont exprimé des réflexions profondes sur le phénomène de l'itinérance et la marginalisation. La majorité a manifesté de la sympathie et une compréhension sensible des enjeux systémiques liés à l'itinérance. Certain·es jeunes ont parlé des personnes marginalisées dans un langage stéréotypé, notamment en ce qui a trait à la consommation de substances psychoactives, de l'itinérance ou des risques de violences. Ce discours s'est également reflété dans les commentaires relevés lors de la marche exploratoire. Si les termes utilisés par les jeunes reflètent certains biais ou attitudes négatives envers les personnes en situation d'itinérance, il est important de noter que ces participant·es ont pris un risque en s'exprimant dans leurs mots à partir de leur compréhension du phénomène. Cela démontre qu'un climat de bienveillance a été instauré par les personnes responsables de l'animation, favorisant une prise de parole par les jeunes.

Les échanges suivant la diffusion du premier extrait ont révélé une méconnaissance des comportements et des actions à privilégier dans le cas d'une situation pouvant porter atteinte à la sécurité d'une personne. Plusieurs participant·es ont souligné l'impact de l'apparence physique sur la volonté d'aider une personne ayant besoin d'assistance. Les intervenant·es de L'Anonyme ont sensibilisé les participant·es aux différentes actions pouvant être entreprises afin de porter assistance à une personne, dans le respect de leurs connaissances, de leur sentiment de sécurité et de leur aisance, comme utiliser les téléphones d'urgence sur les quais ou les wagons de métro.

Les autres extraits ont généré différentes réactions. Si certain·es valorisent les actes de générosité dans le deuxième et le quatrième vidéo, d'autres ont critiqué le caractère performatif de la démarche. Un·e participant·e a d'ailleurs indiqué que c'était « bizarre de se filmer en train d'aider quelqu'un ». Enfin, plusieurs se sont questionnés sur les enjeux éthiques quant à filmer des personnes en situation d'itinérance sans leur consentement.

La durée du kiosque a semblé trop courte pour répondre aux questions et aux besoins exprimés par les jeunes. L'atelier n'a pas permis de discuter en profondeur de la marginalité et l'exclusion sociale. Il serait pertinent que les jeunes aient accès à des activités de plus longue durée pour échanger sur les réalités présentées. Comme l'a rappelé un·e intervenant·e d'une maison de jeunes, les adolescent·es et les personnes marginalisées ou en situation d'itinérance sont parmi les groupes sociodémographiques et économiques les plus visibles dans l'espace public. Un atelier plus substantiel permettrait d'une part d'améliorer la compréhension qu'ont les jeunes de ces réalités sociales, et d'autre part de les outiller pour réagir lorsqu'une situation les rend inconfortables.



CONCLUSION

L'activité menée avec les maisons de jeunes de Rosemont-La Petite-Patrie a offert un cadre propice aux échanges pour explorer les enjeux de cohabitation sociale et de partage de l'espace public avec les adolescent·es. Grâce à une approche participative, les jeunes ont pu exprimer leurs expériences, identifier les facteurs influençant leur sentiment de sécurité et proposer des pistes d'amélioration concrètes. L'activité a été l'occasion d'ouvrir le dialogue sur des sujets souvent peu abordés avec les jeunes, tels que la marginalité, la réalité de l'itinérance et le vivre-ensemble.

Les résultats révèlent que ce sentiment varie selon plusieurs éléments, dont le genre. Les adolescentes, par exemple, adoptent des stratégies d'évitement pour se sentir en sécurité (éviter certains lieux ou horaires), tandis que les adolescents ont tendance à minimiser, voire à banaliser certains comportements, y compris face à des situations de violence.

Les activités de cartographie et la marche exploratoire ont démontré que certains éléments de l'aménagement urbain influencent grandement le sentiment de sécurité des jeunes. L'achalandage, l'éclairage et l'accès à l'aide sont des éléments clés pour améliorer leur sentiment de sécurité.

Les jeunes expriment un désir d'autonomie, tout en valorisant la présence d'adultes de confiance, comme les intervenant·es des maisons de jeunes, qui contribuent à leur sentiment de sécurité. Les parcs, souvent les seuls lieux non encadrés par des adultes que les adolescent·es fréquentent, jouent un rôle essentiel pour leur socialisation et leur construction identitaire. Les résultats indiquent que bien que certains lieux soient perçus comme insécurisants, les jeunes continuent de les fréquenter, d'où l'importance de penser l'aménagement urbain en tenant compte de leurs besoins.

Quant au kiosque sur la marginalité et l'itinérance, celui-ci a suscité un vif intérêt. Les jeunes ont exprimé le besoin d'en savoir plus pour mieux comprendre ces réalités, souvent sources d'inconfort ou de peur. Cette démarche a amorcé un changement de perception qui favorise l'ouverture, la réduction des préjugés et une meilleure cohabitation sociale.

Enfin, le format de l'activité, soit l'intervention dans un milieu de vie apprécié des jeunes, la mobilisation des organismes communautaires et la tenue d'ateliers interactifs, s'est avéré efficace afin de sonder les adolescent·es. Toutefois, le temps alloué n'a pas permis de répondre pleinement à l'ensemble des préoccupations soulevées. Une reprise de cette initiative dans un format plus long serait pertinente. Pour les instances municipales, ce projet constitue une occasion unique d'entendre la voix des jeunes de l'arrondissement. Leurs témoignages révèlent à la fois leur volonté de s'impliquer activement et les obstacles qu'ils rencontrent dans l'appropriation de l'espace public. Intégrer leur perspective dans les politiques d'aménagement et de cohabitation ne peut que renforcer l'inclusivité et la sécurité de ces espaces pour l'ensemble de la population.

BIBLIOGRAPHIE

Accès-Cible Jeunesse Rosemont (ACJR) (2019). À notre sujet. Repéré à : <https://acjr.ca/a-notre-sujet>

AQLM - Association québécoise du loisir municipal (2021). L'accessibilité. Guide Sports Loisirs. <https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/conditions-succes/accessibilite/>

AQLM - Association québécoise du loisir municipal (2021). Normes et exigences minimales d'un terrain de basketball extérieur. Guide d'aménagement, d'entretien et de sécurité d'un terrain de basketball extérieur (terrain multisport). https://www.guides-sports-loisirs.ca/basketball-exterieur/wp-content/uploads/sites/21/2022/11/4.1_NormesExigencesMinimales1-1.pdf

AQLM - Association québécoise du loisir municipal (2021). Prévention du vandalisme. Guide Sports Loisirs. https://www.guides-sports-loisirs.ca/projetespaces/wp-content/uploads/sites/8/2022/02/3.3.1_CondSucces_PreventionVandalisme.pdf

Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) (2015). Sur la voie du bien-être. Cadre stratégique 2015 pour le loisir au Canada. Repéré à : <https://www.cpra.ca/framework>

B., D. (2023, 9 juillet). Mr Beast, le philanthrope qui charme vos enfants. La Presse. Repéré à : <https://www.lapresse.ca/societe/2023-07-09/culture-web/mr-beast-le-philanthrope-qui-charme-vos-enfants.php>

Centre communautaire Petite-Côte (CCPC) (2025). Maison de jeunes Le Bunker 12-17 ans. Repéré à : <https://petitecote.org/bunker-repere/>

CEUM - Centre d'écologie urbaine de Montréal (2015). L'urbanisme participatif. Aménager la ville avec et pour ses citoyens. https://urbanismeparticipatif.ca/sites/default/files/upload/document/guides/rqv_guide_urba_parti_fra_0.pdf

Conseil jeunesse de Montréal (CJM) (2021). Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/cons_jeunesse_fr/media/documents/avis_montreal_nocturne.pdf

Corporation de développement communautaire de Rosemont (CDC de Rosemont) (s.d.). Libre Espace. Repéré sur le site web de Décider Rosemont Ensemble : <https://dre.cdicrose-mont.org/libre-espace/>

Gouvernement du Québec. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). Au Québec, on bouge en plein air! Avis sur le plein air. www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Avis-plein-air.pdf

Gouvernement du Québec (2025). Répertoire des ressources en santé et services sociaux. La Piaule, local des jeunes. Repéré à : <https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources>

Gouvernement du Québec (2025). Répertoire des ressources en santé et services sociaux. L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont. Repéré à : <https://sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources>

L'Engrenage St-Roch (s.d.). Qu'est-ce que l'itinérance? Repéré à : https://www.engrenagestroch.org/wp-content/uploads/2024/05/Schema_quest-ce-que-litinerance-et-comment-lutter-collectivement-pdf.pdf

BIBLIOGRAPHIE

L'Hôte Maison – Maison de jeunes (s.d.). À propos. Repéré à : <https://www.lhotemaison.org/a-propos/>

INSPQ - Institut national de Santé publique du Québec. (2021). Mesures à mettre en place pour favoriser le sentiment de sécurité en contexte de pandémie de COVID-19 et de déconfinement partiel. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3147-sentiment-securite-pandemie-covid-19-deconfinement.pdf>

Jeunesse, J'écoute (2024). Plan de sécurité. Repéré à : <https://jeunessejecoute.ca/information/plan-de-securite/>

MEQ - Ministère de l'Éducation du Gouvernement du Québec (2019). La prévention des violences à caractère sexuel par l'aménagement des campus d'enseignement supérieur. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablissements/prevention-VCS.pdf>

Paquin, S. (2009). Ma ville en toute confiance. Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires. Repéré sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P44/5k.pdf>

Piétons Québec (2021). Apaiser la circulation et sécuriser les intersections dans nos milieux de vie. Repéré à : <https://www.pietons.quebec/outils/2021/apaiser-circulation-securiser-les-intersections-nos-milieux-vie>

Playcore (2021, 15 juillet). Social and Community Benefits of Dog Parks. Repéré à : <https://www.playcore.com/news/social-and-community-benefits-of-dog-parks>

Règlement sur la propreté (RCA-65), conseil de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, entrée en vigueur le 3 octobre 2023.

Ville de Montréal (2022). Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1220198.pdf

Ville de Montréal (2017). Aménagements piétons universellement accessibles. GCI-5A - Guide d'aménagement durable des rues de Montréal. Fascicule 5, Montréal. Direction des transports. Repéré sur le site de Société Logique : https://societelogique.org/doc/2_Fasc_5_Amenagement_pietons_AU.pdf

Vivre en Ville (2012). Des transports actifs pour une ville active. Aménager des environnements urbains plus favorables à l'activité physique. https://vivreenville.org/media/23009/venv_2012-12_mtl-active_web_final.pdf

Welsh, B. C., & Farrington, D. P. (2009). Public area CCTV and crime prevention: an updated systematic review and meta-analysis. *Justice quarterly*, 26(4), 716-745. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/soutien-etablissements/prevention-VCS.pdf>